



COMMUNE DE SAINT CHRISTOL D'ALBION

DECISION DU MAIRE 2023_55

Travaux logement communal gîte rural 1 – MAUREL RENOVATION

Le Maire de la Commune de SAINT-CHRISTOL,

VU l'article L 2122-22, alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel il peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant.

VU la délibération n° 2020_2_8 du Conseil Municipal du 24 Mai 2020 par lesquelles le Conseil Municipal lui a donné délégation, pour la durée de son mandat de prendre des décisions en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'il convient d'entreprendre des travaux de rénovation au logement communal gîte rural 1 – 35 Chemin des Gîtes,

DECIDE :

Article 1 – DE SIGNER avec l'entreprise MAUREL RENOVATION dont le siège est à LACHAU (26) 57 CHEMIN DES Iscles – Le Prieuré, un devis pour la dépose de la mezzanine dont le montant total s'élève à 650.00€ TTC.

Fait à Saint-Christol, le 04/12/2023.

Le Maire,

Henri BONNEFOY

